



Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Val-des-Bois, tenue le 2 avril 2019 à 19 h au bureau municipal, sis au 595, route 309, Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0, sous la présidence du maire, monsieur Roland Montpetit.

ÉTAIENT présents : Mesdames les conseillères Francine Marcoux et Janie Vallée ainsi que messieurs les conseillers Adolf Hilgendorff, Jean Laniel, Clément Larocque et Jean-Claude Larocque.

ÉTAIT également présente : Madame Anik Morin, directrice générale et secrétaire-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ayant quorum la séance débute à 19 h sous la présidence du maire, monsieur Roland Montpetit. Celui-ci soumet l'ordre du jour, à savoir :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Séance ordinaire du 5 mars 2019;
 - 3.2 Séance extraordinaire du 26 mars 2019.
4. Gestion financière et administrative
 - 4.1 Adoption des comptes de la période;
 - 4.2 Adoption des états financiers du mois de février 2019;
 - 4.3 Location terrain - Énergie Brookfield (Sentiers pédestres);
 - 4.4 Location terrain - Énergie Brookfield;
 - 4.5 Appui pour éliminer les emballages de plastiques;
 - 4.6 Dîner-conférence – Les changements aux normes du travail;
 - 4.7 Formation en prélude au colloque de l'ADMQ;
 - 4.8 Formation – Gestionnaires efficaces;
 - 4.9 14^e édition du Guide touristique - Balade au cœur de la Petite-Nation et de la Lièvre.
5. Voirie
 - 5.1 Achat d'une camionnette;
 - 5.2 Achat d'asphalte.
6. Loisirs
 - 6.1 Colloque du loisirs rural;
 - 6.2 Achat de modules de jeux - Parc pour enfants.
7. Urbanisme & Comité consultatif d'urbanisme
 - 7.1 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement municipal numéro RM03-2019 - Règlement relatif aux nuisances;
 - 7.2 Appui à l'alliance pour la gestion du myriophylle;
 - 7.3 Forum régional - On s'adapt'au climat;
 - 7.4 Formation – Lecture de plans et devis
 - 7.5 Formation – Gestions des lacs et des cours d'eau.
8. Culture
 - 8.1 Expositions Recycl'Art 2019;
 - 8.2 Comité de sélection – Équipier à la Bibliothèque.
9. Sécurité publique
 - 9.1 Formation autopompe.
10. Varia
11. Période de questions
12. Fermeture de la séance

19-04-61

POUR ACCEPTER L'ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL – 2 AVRIL 2019

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Claude Larocque

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté et garde le varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité.

19-04-62

POUR ACCEPTER LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
5 MARS 2019

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Clément Larocque

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte le procès-verbal de la séance du 5 mars 2019 tenue au bureau municipal, sis au 595, route 309, Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0.

Adoptée à l'unanimité.

19-04-63

POUR ACCEPTER LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU 26 MARS 2019

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Laniel

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 mars 2019 tenue au bureau municipal, sis au 595, route 309, Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0.

Adoptée à l'unanimité.

19-04-64

POUR ACCEPTER LE RAPPORT COMPTABLE 19-03 DES COMPTES PAYÉS
ET À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Janie Vallée

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte le rapport comptable du mois de mars 2019 dressé par la directrice générale, portant le numéro 19-03 totalisant une somme de **105 537,23 \$** et répartie de la façon suivante :

-	Comptes à payer :	39 630,46 \$
-	Déboursés par chèque :	6 329,64 \$
-	Déboursés par prélèvement :	19 845,38 \$
-	Salaires :	39 731,75 \$

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser le maire et la secrétaire-trésorière à effectuer les paiements des comptes.

Adoptée à l'unanimité.

19-04-65

POUR ACCEPTER LES ÉTATS FINANCIERS AU 28 FÉVRIER 2019

La secrétaire-trésorière soumet au conseil l'état des recettes et des dépenses pour la période du 1^{er} au 28 février 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adolf Hilgendorff

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte les états financiers du mois de février 2019 sujet à contrôle par le vérificateur des livres.

Adoptée à l'unanimité.

19-04-66

LOCATION TERRAIN - ÉNERGIE BROOKFIELD (SENTIERS PÉDESTRES)

ATTENDU QUE le conseil désire créer des sentiers pédestres au centre du cœur villageois;

ATTENDU le terrain appartenant de Services Énergie Brookfield Inc. située au 131, chemin du Pont-de-Bois et plus précisément sur les parties des lots 3B, 4B, 4C et 5C et du lot 3C du rang 5 canton Villeneuve;

ATTENDU les nombreuses discussions et rencontres avec les représentants de Services Énergie Brookfield Inc. en lien avec ledit projet;

ATTENDU QU'afin de débiter la mise en œuvre du projet il sera essentiel de signer un bail de location;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Clément Larocque

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise le maire et la directrice générale à négocier et signer, pour et au nom de la municipalité de Val-des-Bois, le bail de location du terrain de la compagnie Énergie Brookfield S.E.C. situé sur les parties des lots 3B, 4B, 4C et 5C et du lot 3C du rang 5 canton Villeneuve.

Adoptée à l'unanimité.

19-04-67

RENOUVELLEMENT D'UN BAIL DE LOCATION - TERRAIN FACE AU 103 PLACE BELLEVUE

ATTENDU la résolution numéro 09-04-48 relative à la signature d'un bail de location du terrain de Services Énergie Brookfield Inc. situé en face du 103, Place Bellevue et plus précisément sur une partie du lot 4C du rang 6 canton Villeneuve;

ATTENDU QUE le bail de location arrive à échéance le 31 mars 2019;

ATTENDU QUE ce conseil désire renouveler ce bail de location pour un terme de cinq ans;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Laniel

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la municipalité de Val-des-Bois, le bail de location du terrain de la compagnie Énergie Brookfield S.E.C. situé sur une partie du lot 4C du rang 6 canton Villeneuve en face du 103, Place Bellevue.

Adoptée à l'unanimité.

19-04-68

DEMANDE D'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-SIMON – ADOPTION D'UNE CHARTE DE PLASTIQUE

ATTENDU la Charte sur les plastiques dans les océans signée lors du sommet du G7 en 2018, charte par laquelle les pays signataires s'engagent notamment à travailler avec l'industrie et les autres ordres de gouvernement pour recycler et réutiliser au moins 55 % des emballages plastiques d'ici 2030 et récupérer 100 % de tous les plastiques d'ici 2040;

ATTENDU QU'en signant la Charte sur les plastiques, les gouvernements se sont engagés à tenir compte de tous les aspects environnementaux des solutions de rechange, de sorte à réduire de façon importante le recours inutile aux plastiques à usage unique;

ATTENDU QUE la Fédération canadienne des municipalités a adressé au Premier ministre du Canada une demande d'élaboration d'une stratégie nationale sur les déchets marins tout en offrant le soutien des municipalités pour la mise en œuvre de cette stratégie notamment en réduisant l'utilisation des emballages de plastique et en éduquant le public sur la pollution par le plastique et la pollution des océans;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Francine Marcoux

ET RÉSOLU QUE le conseil de Val-des-Bois appuie la Fédération canadienne des municipalités dans sa demande auprès du gouvernement d'élaborer une stratégie nationale de réduction et de gestion des déchets marins;

ET QU'une copie de la présente résolution soit transmise au Premier ministre et au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec, à la MRC de Papineau et à la Fédération canadienne des municipalités, à l'UMQ et la FQM.

Adoptée à l'unanimité.

19-04-69

DÎNER-CONFÉRENCE – LES CHANGEMENTS AUX NORMES DU TRAVAIL

ATTENDU la formation offerte sous forme de dîner-conférence le 1^{er} mai 2019 à Thurso en lien avec les modifications législatives apportées aux normes du travail;

ATTENDU QUE le coût est de 35,00 \$ par personne;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Clément Larocque

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la directrice générale et l'adjointe administrative à s'inscrire à ladite formation et décrète une dépense totale de 70,00 \$.

Adoptée à l'unanimité.

19-04-70

FORMATION EN PRÉLUDE DU COLLOQUE DE L'ADMQ

ATTENDU les formations offertes en prélude du congrès de l'ADMQ, soient entre autres, sur les règlements d'emprunts pour les projets divers et la mobilisation des bénévoles;

ATTENDU QUE le coût est de 223,00 \$ par formation;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Laniel

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la directrice générale et l'adjointe administrative à s'inscrire chacune à une formation différente et décrète une dépense totale de 446,00 \$ pour ces deux formations.

Adoptée à l'unanimité.

19-04-71

FORMATION «GESTIONNAIRES EFFICACES»

ATTENDU QUE la Municipalité se développe rapidement;

ATTENDU QUE depuis les dernières années, le nombre d'employés municipaux a augmenté de façon significative;

ATTENDU QUE les gestionnaires en postes désirent se prévaloir d'outils afin d'améliorer leurs compétences en gestion;

ATTENDU l'offre de formation du Cégep Saint-Laurent «Gestionnaires efficaces» incluant des notions telles que, gérer la performance de son équipe, susciter l'engagement, déléguer et responsabiliser, influencer les membres de son équipe, établir une relation de coaching, à savoir : conseiller, guider, former, confronter, gérer les conflits et prendre des décisions éclairées;

ATTENDU QUE ladite formation est offerte au coût de 3 490,00 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE la formation s'échelonne sur une période de 7 mois à raison de 2 jours par mois;

ATTENDU la demande de subvention transmise à Emploi Québec dans le cadre du programme «Mesures de formation»;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Francine Marcoux

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la directrice générale et l'inspecteur aux travaux publics à s'inscrire à ladite formation et décrète une dépense maximale de 6 980,00 \$;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la subvention obtenue d'Emploi Québec soit comptabilisée contre la dépense;

ET QUE les frais de repas et de déplacements soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité.

19-04-72

14^e ÉDITION DU GUIDE TOURISTIQUE – BALADE AU CŒUR DE LA PETITE-NATION ET DE LA LIÈVRE

ATTENDU QUE la Municipalité veut favoriser l'industrie touristique;

ATTENDU QUE plusieurs commerçants ont signifié leurs intérêts d'acheter un espace publicitaire dans ce guide;

ATTENDU QUE ce guide est produit en plus de 50 000 exemplaires et distribué dans les différents centres touristiques et commerces de la région;

ATTENDU QUE le prix de vente d'une publicité d'un quart de page est de 350,00 \$ plus taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adolf Hilgendorff

ET RÉSOLU QUE ce conseil décrète une dépense de 350,00 \$ plus les taxes applicables pour l'achat d'une publicité d'un quart de page dans la 14^e édition du Guide touristique Balade au Cœur de la Petite-Nation et de la Lièvre.

Adoptée à l'unanimité.

19-04-73

ACHAT D'UNE CAMIONNETTE

ATTENDU QUE la Municipalité désire faire l'achat d'une camionnette neuve 2019;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation à quatre (4) concessionnaires;

ATTENDU la plus basse soumission reçue d'Automont Chevrolet Buick GMC de Mont-Laurier au coût de 38 485,95 \$ plus taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Clément Larocque

ET RÉSOLU QUE ce conseil décrète une dépense de 38 485,95 \$ plus les taxes applicables pour l'achat d'une camionnette neuve 2019 de marque Chevrolet;

ET QUE ce conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité de Val-des-Bois tous les documents requis, dont le contrat d'achat, afin de procéder à l'acquisition dudit véhicule;

IL EST DE PLUS RÉSOLU ET QUE cette dépense soit affectée au surplus accumulé non affecté des années antérieures.

Adoptée à l'unanimité.

19-04-74

ACHAT D'ASPHALTE

ATTENDU QU'il est opportun de se procurer différents types de bitumes afin de réparer les nids-de-poule, créés par la gelée en période hivernale;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adolf Hilgendorff

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise l'inspecteur aux travaux publics à acheter, pendant toute la saison estivale, de l'asphalte pour la réfection des chemins municipaux pour un montant maximal de 7 000,00 \$ plus taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité.

19-04-75

COLLOQUE DU LOISIRS RURAL

ATTENDU QUE la responsable en loisirs et culture désire s'enrichir d'idées, d'améliorer des enjeux afin de trouver des solutions et de développer sa créativité;

ATTENDU QUE le colloque se tiendra à Chandler en Gaspésie du 7 au 10 mai 2019;

ATTENDU QUE Loisirs Sport Outaouais offre l'hébergement en chalet ainsi que le transport en autobus gratuitement à ses membres;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Claude Larocque

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la responsable en loisirs et culture, madame Sonia Pétrin Poulin, à participer au colloque du Loisir rural et décrète une dépense de 270,00 \$ plus les taxes applicables pour son inscription audit colloque;

ET QUE les frais de repas non compris lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE cette dépense soit partagée avec la municipalité de Bowman selon le protocole d'entente en vigueur.

Adoptée à l'unanimité.

19-04-76

ACHAT DE MODULES DE JEUX – PARC POUR ENFANTS

ATTENDU QUE la Municipalité désire se doter d'un parc pour enfants;

ATTENDU l'obtention d'une subvention dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – Phase IV;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation à quatre (4) fournisseurs;

ATTENDU QU'une seule soumission conforme a été reçue de l'entreprise Les jeux 1000 pattes au coût de 96 000,00 \$ plus taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Janie Vallée

ET RÉSOLU QUE ce conseil décrète une dépense de 96 000,00 \$ plus taxes applicables pour l'achat et la livraison d'une structure de jeux pour enfants, d'une balançoire, d'un parcours psychomoteur et d'accessoires divers;

ET QUE ce conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité de Val-des-Bois tous les documents nécessaires pour procéder à l'acquisition des modules de jeux;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la dépense nette soit affectée à la subvention du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – Phase IV du Ministère de l'Éducation, du Loisirs et du Sport du Québec représentant 50 % de la dépense nette;

ET QUE la contribution municipale à ladite subvention soit affectée au surplus accumulé non affecté des années antérieures.

Adoptée à l'unanimité.

19-04-77

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT RM03-2019 ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT MUNICIPAL RM06-2012 RELATIF AUX NUISANCES

ATTENDU l'article 445 du *Code municipal*, je, soussigné, Clément Larocque, donne AVIS DE MOTION de l'adoption, lors d'une prochaine séance du conseil, du Règlement RM03-2019 relatif aux nuisances;

ATTENDU QU'à l'article 445 CM, le projet de règlement est déposé et des copies sont mises à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil;

ATTENDU QU'à l'article 445 CM, le responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux (2) jours calendrier précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté;

ATTENDU QU'à l'article 445 CM, la secrétaire-trésorière de la Municipalité mentionne que l'objet du règlement est l'adoption du règlement RM03-2019 relatif aux nuisances.

19-04-78

APPUI À L'ALLIANCE POUR LA GESTION DU MYRIOPHYLLE

ATTENDU QUE le myriophylle en épi est une plante aquatique envahissante qui est reconnue pour perturber les lacs et cours d'eau en formant de denses tapis de végétation qui déplacent la végétation indigène;

ATTENDU QUE cette plante envahissante modifie l'habitat des poissons et d'autres espèces aquatiques;

ATTENDU QUE cette plante envahissante, lorsqu'elle est bien implantée, perturbe sérieusement l'utilisation des plans d'eau à des fins récréatives et touristiques;

ATTENDU QUE le myriophylle en épi est difficile à éradiquer, car de nouveaux plants peuvent se former entre autres par de multiples petits fragments transportés par le courant ou, d'un plan d'eau à l'autre, apportés par tout type d'embarcations;

ATTENDU QUE les lacs grandement atteints par le myriophylle infligent une dépréciation significative de la valeur foncière des propriétés riveraines;

ATTENDU QU'il est urgent de sensibiliser et d'informer l'ensemble de tous les utilisateurs des lacs et cours d'eau du Québec des gestes à poser pour contrôler la prolifération de cette plante exotique envahissante;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Francine Marcoux

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Val-des-Bois demande l'intervention du gouvernement du Québec, en consultation avec les associations et les organismes de protection de lacs et de cours d'eau, les chercheurs et les représentants du milieu municipal, pour initier et mettre sur pied un Programme national de gestion du myriophylle en épi;

ET RÉSOLU d'appuyer la déclaration de l'Alliance pour la création d'un tel Programme national de gestion du myriophylle en épi, telle qu'elle est présentée en annexe de ladite résolution;

ET QUE la présente résolution soit transmise l'Alliance pour la gestion du myriophylle ainsi qu'à la MRC de Papineau.

Adoptée à l'unanimité.

19-04-79

FORUM RÉGIONAL - ON S'ADAPT'EAU CLIMAT

ATTENDU QUE le forum régional «On s'adapt'eau climat! » organisé par le COBALI qui se tiendra le 23 mai prochain à Mont-Laurier;

ATTENDU QU'il est opportun de nommer 4 représentants pour participer à cet important forum qui traitera de divers sujets, dont la gestion hydrique de la rivière du Lièvre;

ATTENDU le coût de 35,00 \$ par participants;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Janie Vallée

ET RÉSOLU QUE ce conseil décrète une dépense de 140,00 \$ plus les taxes applicables et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder son inscription ainsi que l'inscription de l'inspectrice en bâtiments et en environnement et deux membres du conseil municipal;

IL EST DE PLUS RÉSOLU que les frais de repas et de déplacements soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité.

19-04-80

FORMATION – LECTURE DE PLANS ET DEVIS ET INITIATION AU CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC

ATTENDU QUE cette formation a pour but de permettre à l'inspectrice en bâtiment et en environnement de se familiariser avec les lectures de plans et devis de petits bâtiments en apport à une demande de permis de construction;

ATTENDU QUE cette formation se tiendra les 2 et 3 avril 2019 à Gatineau;

ATTENDU QUE le coût de cette formation est de 561,46 \$ plus taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adolf Hilgendorff

ET RÉSOLU QUE ce conseil décrète une dépense de 561,46 \$ plus les taxes applicables et autorise l'inspectrice en bâtiments et en environnement à procéder à son inscription à ladite formation;

IL EST DE PLUS RÉSOLU que les frais de repas et de déplacements lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité.

19-04-81

FORMATION – GESTION DES LACS ET DES COURS D'EAU

ATTENDU QUE cette formation a pour but de sensibiliser et outiller les officiers municipaux pour évaluer l'état des plans d'eau, pour identifier des facteurs qui contribuent à leur détérioration ou à leur amélioration, et pour appliquer rigoureusement les règlements en vigueur afin de s'assurer du suivi de la qualité des lacs et des cours d'eau;

ATTENDU QUE cette formation se tiendra les 16 et 17 avril 2019 à Gatineau;

ATTENDU QUE le coût de cette formation est de 561,46 \$ plus taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Laniel

ET RÉSOLU QUE ce conseil décrète une dépense de 561,46 \$ plus les taxes applicables et autorise l'inspectrice en bâtiments et en environnement à procéder à son inscription à ladite formation;

IL EST DE PLUS RÉSOLU que les frais de repas et de déplacements lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité.

19-04-82

EXPOSITION RECYCL'ART 2019

ATTENDU QUE le Centre d'art contemporain de l'Outaouais (CACO) a reçu un financement du programme FARR du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour organiser une exposition Recycl'Art dans quatre municipalités de l'Outaouais;

ATTENDU QUE la municipalité de Val-des-Bois a été sélectionnée pour recevoir un nombre de 10 œuvres à être installés temporairement sur le territoire de la Municipalité;

ATTENDU QU'un montant de 1 500,00 \$ doit être déboursé afin d'obtenir une exposition locale des œuvres;

ATTENDU QUE la Municipalité pourrait héberger les œuvres au début du mois d'août 2019;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Janie Vallée

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accepte de défrayer 1 500,00 \$ afin de recevoir l'exposition de 10 œuvres de la CACO (Recycl'Art) sur le territoire de la municipalité de Val-des-Bois;

ET QUE le Maire et la directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tout document ou entente permettant donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

19-04-83

COMITÉ DE SÉLECTION – ÉQUIPIER À LA BIBLIOTHÈQUE

ATTENDU QU'un poste d'équipier à la Bibliothèque est devenu vacant suite au départ de Geneviève Dumoulin;

ATTENDU QU'il est nécessaire de combler le poste;

ATTENDU QU'une offre d'emploi sera affichée sur le site web de la Municipalité ainsi que sur les réseaux sociaux et dans les journaux locaux;

ATTENDU QUE le comité d'embauche pour la sélection d'un équipier à la Bibliothèque sera formé des personnes suivantes :

- Madame Anik Morin, directrice générale de la municipalité de Val-des-Bois;
- Madame Sonia Pétrin Poulin, responsable en loisirs et culture pour les municipalités de Val-des-Bois et de Bowman;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Francine Marcoux

ET RÉSOLU QUE ce conseil mandate le comité d'embauche pour effectuer la présélection des candidats, les entrevues, la vérification des références, sélection d'un candidat et finalement l'embauche d'un équipier à la Bibliothèque.

Adoptée à l'unanimité.

19-04-84

FORMATION AUTOPOMPE

ATTENDU QU'il est essentiel de former 7 pompiers sur le positionnement et l'utilisation d'une autopompe-citerne;

ATTENDU l'offre de formation reçue de PSM Gestion de risques au coût de 850,00 \$ par inscription;

ATTENDU QUE la formation sera offerte directement dans nos installations;

ATTENDU QU'une demande d'aide financière sera acheminée à la MRC de Papineau afin d'obtenir un remboursement du ministère de la Sécurité publique;

ATTENDU QUE le comité intermunicipal du Service de sécurité incendie recommande l'acceptation de ladite formation;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Clément Larocque

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise le directeur du Service de sécurité incendie à procéder à l'inscription de 7 pompiers à ladite formation et décrète une dépense maximale de 6 980,00 \$;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE cette dépense soit partagée avec la municipalité de Bowman selon le protocole d'entente en vigueur.

Adoptée à l'unanimité.

CERTIFICAT DE CRÉDIT

La secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits disponibles pour couvrir les dépenses projetées au présent procès-verbal.

Anik Morin, secrétaire-trésorière

19-04-85

LEVÉE DE LA SÉANCE (20 h 06)

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Claude Larocque

ET RÉSOLU QUE la présente séance soit et est levée.

Adoptée à l'unanimité.

.....
Roland Montpetit, maire

.....
Anik Morin, secrétaire-trésorière

Je, Roland Montpetit, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.